

# Une nouvelle inscription de Minturnae et la colonie Raurica

Autor(en): **Pagano, Mario**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahresberichte aus Augst und Kaiseraugst**

Band (Jahr): **4 (1984)**

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-395430>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Une nouvelle inscription de Minturnae et la colonie de Raurica

Mario Pagano

L'inscription qui fait l'objet de ce travail fut retrouvée au début de notre siècle tout près du village de Cellole, au centre de la plaine de Sessa Aurunca et au Sud du fleuve Garigliano, dans la localité «S. Barbara», qui se trouve entre le ruisseau de l'Acquannauto et la rue du même nom. Cet endroit se trouvait probablement à la limite Sud-Est du territoire de la colonie de *Minturnae*<sup>1</sup>. En effet, un passage et une illustration du texte des *Gromatici veteres*<sup>2</sup> attestent que ce territoire s'étendait largement avec l'*adsignatio nova* augustéenne sur la rive gauche du fleuve *Liris* (Garigliano).

Cette inscription a été conservée jusqu'en 1981 dans l'entrée de la maison Di Stasio-Di Gasparro, rue Bari 34 (jadis via Croce). Elle se trouve maintenant à Cellole, rue Cortinaccio, dans la maison de L. Perretta.

Le texte<sup>3</sup> est gravé sur une grande pierre de marbre blanc, légèrement bombée, brisée à droite en une fracture oblique du bas vers le haut<sup>4</sup>.

L'intégration presque sûre et complète des lignes 3, 4, 5 et 6 permet de préciser le contenu de la lacune: il s'agit probablement d'un peu plus de la troisième partie du texte. On a choisi les abréviations qui semblent le mieux correspondre à la mise en page probable, très soignée, de l'inscription. Des abréviations différentes ne changeraient rien de la substance du texte, mais elles sont beaucoup moins probables.

Le texte de l'inscription est le suivant (fig. 1):

L·MAGIO·SEX·F·\* [---]  
VRGVLANIANO·P [---]  
⊙·SPECVLATOR·PRIM [*opilo leg. ---*]  
PRAEF·VEXILLARIO [*rum legionum*]  
TRIVM·VIII·V·III·T [*trib coh vigilum ---*]  
TRIB·COH·VRBA [*nae ---*]  
SEX·VRGVLANIO·SEX [*f. ---*]  
II VIRO·AVGVRI·RAV [*ricae ---*] ou [*ennae ---*]  
MENTVRNIS·PRAEF [*fabrum? ---*]  
CORNELIAE P· [*f. ---*]  
CORNELIAE C [*f. ---*]

*L(ucio) Magio Sex(ti) f(ilio)\* [---] / Urguliano, p[---], / (centurioni) speculator(um), prim[opilo leg(ionis) ---], / praef(ecto) vexillario[rum legionum] / trium, VIII, V, III, t[rib(uno) coh(ortis) vigilum ---], / trib(uno) coh(ortis) urba[nae ---]. / Sex(to) Urguliano Sex(ti) [f(ilio) ---] / Iviro, auguri Rau[ricae ---] ou: Rav[ennae ---] / Menturnis, praef(ecto) [fabrum? ---]. / Corneliae P(ublii) [f(iliae) ---]. / Corneliae G(ai) [f(iliae) ---].*

\*ligne 1: pied vertical de la lettre successive est conservé après la filiation. Il s'agit du commencement de l'indication de la tribu.

Il s'agit d'une inscription funéraire pour plusieurs personnes. La première, *L. Magius Sex. f. --- Urgulianus* est vraisemblablement le frère de la deuxième. *L. Magius --- Urgulianus* fut adopté par un *L. Magius* (le *cognomen Urgulianus* vient, comme d'habitude, du *nomen* du père naturel<sup>5</sup>. Il a eu une carrière militaire très intéressante.

À la deuxième ligne, après le *cognomen*, nous ne lisons que la première lettre du mot suivant, un P. On en déduira que dans la lacune, la première charge de *L. Magius [---] Urgulianus* a été perdue. Il s'agissait probablement du patronat de la colonie. Il semble très diffi-



fig. 1 Minturnae. La nouvelle inscription. Longueur 86 cm, hauteur 93 cm.

cile au contraire d'admettre qu'il s'agissait de la *praefectura fabrum*. On trouve effectivement cette charge de confiance du commandant dans les différents *cursus*, militaire ou municipal, mais à un plus haut niveau, après le *primipilatus* de légion et immédiatement avant ou après le tribunat angusticlave de légion<sup>6</sup>.

La première charge certaine est celle de *centurio speculatorum*. Les *speculatores*<sup>7</sup> étaient à l'origine des explorateurs qui s'occupaient aussi d'espionnage. Vers la fin de la république ils faisaient partie de l'entourage du commandant avec la charge de transmettre les ordres. Au début de l'empire, ils étaient présents dans les légions avec le rang de *principales* (on choisissait souvent les centurions parmi eux) et dans la garde des gouverneurs des provinces. De plus, les *speculatores* faisaient partie des cohortes prétoriennes. Le fait que dans ce dernier contexte une *cohors speculorum* ne soit jamais citée doit s'expliquer probablement

par le fait que les *speculatores* n'étaient pas encadrés dans une telle unité. Les *speculatores* constituaient un groupe spécial tout en étant étroitement assimilés aux cohortes prétoriennes, et ils s'occupaient de la garde personnelle de l'empereur. A la tête des *speculatores* se trouvait le *centurio speculatum*, qui était hiérarchiquement supérieur aux autres centurions des cohortes prétoriennes<sup>8</sup>. Certains savants<sup>9</sup> ont pensé qu'à partir de la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> siècle ap. J. C. cette charge avait été remplacée par celle de *trecenarius*, qu'on trouve dans plusieurs inscriptions des officiers des cohortes prétoriennes; cette hypothèse a été critiquée par Passerini<sup>10</sup>. En tout cas, il est attesté que dès la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> siècle ap. J. C., la charge de *centurio speculatum* n'est plus attestée dans les documents.

Nous ne savons pas si *L. Magius [---] Urgulianus* a été *centurio speculatum* pendant les derniers temps de la république (au temps des guerres civiles, Marc-Antoine et Octavian étaient dotés d'une *cohors speculatum*<sup>11</sup> intégrée plus tard dans les cohortes prétoriennes).

La charge suivante est celle de *primuspilus*<sup>12</sup>. L'avancement de *L. Magius [---] Urgulianus* fut donc plutôt rapide, ce qui confirme l'importance hiérarchique du *centurio speculatum*. Normalement en effet le centurion prétorien, avant de devenir *primuspilus*, assumait une charge intermédiaire, celle de *principatus legionis*<sup>13</sup>.

La charge militaire suivante revêt un intérêt particulier, car notre personnage fut préfet d'une *vexillatio*, c'est à dire d'un détachement de soldats choisis au sein de trois légions, la quatrième, la cinquième et la neuvième, avec un but particulier, probablement en relation avec une campagne militaire.

Il n'est pas possible de connaître avec précision le temps et l'occasion précises pendant lesquels notre personnage eut la charge de *praefectus vexillarium*. Les sources littéraires et épigraphiques ne donnent pas témoignage d'une *vexillatio* constituée de soldats de ces trois légions<sup>14</sup>. Dans la période qui nous intéresse, deux légions portaient respectivement les numéros IV et V: la *IV Macedonica* et la *IV Scythica*, la *V Macedonica* et la *V Alaudae*. L'étude des sièges et des mouvements successifs de ces légions nous aide peu, parce que des mouvements de *vexillationes* des légionnaires pouvaient avoir lieu même entre légions géographiquement assez éloignées entre elles. Le problème est encore plus compliqué du fait que nous ne connaissons presque rien de la situation et des mouvements des légions à l'époque du triumvirat et pendant les guerres d'Auguste<sup>15</sup>.

En tout cas, l'examen que nous faisons ici, pour ce que nous connaissons, de la dislocation des légions qui nous intéressent, nous donne à penser hypothétiquement à une situation militaire de la première époque augustéenne, pendant les guerres d'Espagne (auxquelles semblent avoir participé la *IV Macedonica*, la *V Alaudae* et la *IX Hispana*<sup>16</sup>), ou bien à l'époque augustéenne-tibérienne et même après, mais avant l'époque claudienne (pendant laquelle la *IX Hispana* fut définitivement transférée en *Britannia*) dans la zone illyro-danubienne.

La légion *IX Hispana*<sup>17</sup> se trouvait, déjà à l'époque augustéenne, en Illyrie et, après la formation de la province, fut assignée en garnison en Pannonie. Après une interruption de quatre années à partir de 20 ap. J. C., période pendant laquelle la légion fut transférée en Afrique pour réprimer la rébellion de Tacfarinas, la *IX Hispana* retourna en Pannonie, d'où elle fut définitivement transférée en Bretagne par Claude.

La légion *IV Scythica*<sup>18</sup> se trouvait à partir de la mort d'Auguste en Mésie d'où elle fut transférée par Néron en Orient à cause de la guerre d'Arménie. Elle s'installa ensuite comme garnison en Syrie. La légion *IV Macedonica*<sup>19</sup> se trouvait dès l'époque augustéenne en Espagne, d'où elle fut transférée en *Germania superior* par Claude. La légion *V Alaudae*<sup>20</sup>, qui avait participé aux guerres d'Espagne à l'époque augustéenne, fut ensuite établie comme garnison en *Germania inferior*. Un tribun de cette légion a reçu des décorations décernées par Claude. On ne sait pas si elles furent données à la suite d'une action militaire mise au point par des soldats de cette légion en Bretagne ou en Germanie. La légion *V Macedonica*<sup>21</sup> fut de garnison en Mésie, où elle resta jusqu'à la guerre de Corbulon en Arménie. Elle revint une fois, la guerre terminée.



Le *cursus* suivant de *L. Magius --- Urgulianus*, rédigé en ordre direct, est conforme à celui qui suit habituellement le *primipilatus* de légion. A la cinquième ligne est certainement à restituer le tribunat d'une cohorte des *vigiles*, soit pour le T conservé avant la rupture, soit pour la mention suivante du tribunat d'une cohorte urbaine. Notre personnage termina sa carrière militaire comme tribun d'une cohorte urbaine.

Le *nomen Magius* n'était pas connu dans les trois villes romaines de *Minturnae*, *Suessa* et *Sinuessa*, mais il est bien connu en Campanie<sup>22</sup>, particulièrement à Capoue<sup>23</sup>, où les *Magii* étaient parmi les *gentes* de prestige à l'époque républicaine: *Decius Magius* fut le leader du parti proromain à Capoue pendant la deuxième guerre punique. Une branche de cette famille campanienne, les ancêtres de l'historien *Velleius Paterculus*, s'installèrent à *Aeclanum* et furent sénateurs à l'époque de Sylla<sup>24</sup>. Le *nomen Urgulianus*, d'origine étrusque<sup>25</sup>, n'était pas connu en Campanie et dans le *Latium adiectum*. On le retrouve sur les inscriptions de Rome et sur une inscription de *Fulginiae-Forum Flaminii*<sup>26</sup>.

Mais il est temps de se pencher sur le deuxième personnage de notre inscription qui concerne probablement directement l'histoire de *Raurica*. Il s'agit d'un *Sex. Urgulianus Sex. f [---]* qui a été *duovir* et *augur* dans une ville dont ne subsistent que les trois premières lettres du nom RAV. Les deux seules villes du monde romain qui répondent au commencement du mot conservé sont *Raurica* en Gaule et *Ravenna* en Italie.

*Raurica*, vraisemblablement Augst dans les alentours de Bâle, fut colonisée avec Lyon par *L. Munatius Plancus* en 44/43 av. J. C., si l'on en croit la célèbre inscription du mausolée du grand personnage à Gaëta, située non loin du lieu de découverte de notre inscription: *in Galliam colonias deduxit Lugudunum et Rauricam* (CIL X, 6087). Nous ne connaissons presque rien de cette première colonie<sup>27</sup> et on a pensé qu'elle se trouvait dans un lieu différent de celui de la colonie augustéenne. Il s'agit, selon certaines opinions, du site du centre gaulois préexistant, qui se trouvait peut-être sur la colline de Münster à Bâle<sup>28</sup>. Après la déduction de la colonie augustéenne, la ville fut nommée plus fréquemment *Augusta Raurica*. Plinius (H. N. IV, 106) rappelle la *colonia Raurica*. La colonie augustéenne, qui a été fouillée dans une partie considérable<sup>29</sup>, était gouvernée par des *duoviri*, comme l'atteste une inscription<sup>30</sup>.

Pour ce qui concerne *Ravenna* (où plusieurs inscriptions rappellent l'*auguratus*<sup>31</sup>), la ville, d'abord alliée, devint un *municipium* probablement à l'époque de César<sup>32</sup>. Strabon (V, 1, 11) parle d'une déduction de colons romains. Aucun magistrat de Ravenne n'est attesté dans les inscriptions, à l'exclusion d'un épitaphe sur un sarcophage du musée de Modena<sup>33</sup>, daté de la fin du II<sup>ème</sup> siècle ou du III<sup>ème</sup> ap. J. C., qui nous fait connaître un *P. Vettius Sabinus* qui fut *IIIvir aed (ilicia) pot(estate) et mag(ister) mun(icipii) Ravenn(atis)* (l'interprétation de l'abréviation de cette dernière charge est toutefois encore discutée<sup>34</sup>).

Bormann<sup>35</sup>, suivant l'opinion de Mommsen, restituait l'abréviation en *mag(ister) mun(icipii) Raven(natis)* et, tout relevant l'aspect inhabituel d'une telle charge comme charge municipale, rapprochait son observation d'un passage de la *Notitia Dignitatum* (Occ. 42,7), qui parle du *praefectus classis Ravennatis cum curis eiusdem civitatis, Ravennae*. Sur cette base il affirmait que la ville n'avait pas de véritables magistratures municipales au moins à partir de la création de la flotte militaire à l'époque d'Auguste et qu'elle fut sous la juridiction du préfet de la flotte, avec une organisation en *vici*. D'autres savants<sup>36</sup> ont pensé que Ravenne possédait un collège de *quattuorviri* placé sous la juridiction du préfet de la flotte.

Susini<sup>37</sup> au contraire a soutenu la thèse de la pleine autonomie de la ville de *Ravenna* par rapport à la juridiction du préfet de la flotte et que le passage de la *Notitia Dignitatum* concernait la ville de Classe. La ville de Classe aurait constituée, en s'appuyant également sur quelques autres indices, une véritable municipalité autonome déjà dès le premier empire. *Ravenna* aurait eu ses propres magistrats, parmi lesquels *P. Vettius Sabinus*. Il avance l'hypothèse de lecture de la deuxième charge comme *mag(ister) mun(erarius)* ou *mun(erum)*.

L'hypothèse de Susini concernant l'autonomie administrative de Classe pendant le premier empire a été critiquée par Panciera, Degrassi<sup>38</sup>, Luzzatto<sup>39</sup> (en particulier le passage de la *Notitia Dignitatum* doit être remis en rapport avec la situation du Bas-Empire, quand le *praefectus classis* était aussi le *curator rei publicae* de la ville, siège de la flotte<sup>40</sup>, de la même façon qu'à *Comum* et à *Misenum*). D'autre part, ces savants rejoignent la thèse de Susini, lorsqu'ils admettent l'existence à Ravenne d'un municipes avec magistratures autonomes.

Récemment Paci<sup>41</sup> a publié une inscription de Tolentino mentionnant un *T. Furius Vitalis* qui était *mag(ister) municipi*, ce qui rend de nouveau vraisemblable la restitution de la deuxième charge de *P. Vettius Sabinus* comme *mag(ister) mun(icipii)*, comme Mommsen et Bormann le pensaient. Paci ne voit pas cette charge comme une magistrature municipale, mais comme une «diction simplifiée d'un *magisterium* déterminé, duquel aurait été omises une ou plusieurs dénominations (par ex. *vici, pagi, collegi illius* etc.) de la nature spécifique de la charge»; la mention du municipes au génitif aurait une valeur locative. Il continue donc à admettre l'existence de magistratures normales à *Ravenna*.

Pour conclure, il n'est pas possible de dire avec certitude dans laquelle des deux villes, *Raurica* ou *Ravenna*, *Sex. Urgulanius [---]* fut *duovir* et *augur*. On sait bien que des *duoviri* pouvaient exister à *Ravenna* à côté des *quattuorviri aedilicia potestate*<sup>42</sup>.

Cependant, l'hypothèse qu'il s'agit là de la colonie de *Raurica* a plus de probabilités car, s'il est exact, comme il est vraisemblable, de lire la deuxième charge de *P. Vettius Sabinus* sur l'inscription CIL XI, 863 comme *mag(ister) mun(icipii) Raven(natis)* on devrait penser à un passage improbable de *Ravenna* du rang de colonie à celui de municipes sous l'empire, ou à une mention peu ordinaire de la magistrature municipale suprême.

S'il s'agit vraiment de *Raurica* on aurait ici la première mention de l'*auguratus* de la ville et, peut-être, la première attestation d'un magistrat de la colonie césarienne de *Raurica*, rappelée dans la célèbre inscription du mausolée du fondateur de la colonie, *L. Munatius Plancus*, à Gaëta.

Dans le cas de *Ravenna* il s'agirait de la première mention de la magistrature municipale suprême, dont témoignerait le rang de colonie (ce qui pourrait être mis en relation avec la notice strabonienne de la déduction de colons romains).

Ensuite, notre personnage eut une ou plusieurs charges municipales à *Minturnae*, la ville où il fut transféré. Il est possible que ce déplacement soit en relation avec une déduction coloniale. A *Minturnae* nous connaissons une déduction césarienne<sup>43</sup> et, surtout, une grande déduction augustéenne<sup>44</sup>.

La charge suivante, en partie perdue dans la lacune, est une préfecture, probablement celle des *fabri*, plutôt qu'une préfecture municipale.

Les dernières personnes citées dans l'inscription sont deux dames appartenant à la *gens Cornelia*, mais filles de personnes différentes. Les liens de parenté entre elles et les premiers personnages nous échappent: il s'agit peut-être de leurs femmes respectives, cousines entre elles<sup>45</sup>. La *gens Cornelia* était déjà bien connue à *Minturnae*. L'inscription, pour la mention du tribunat des cohortes urbaines et des *vigiles* ne peut pas être antérieure à l'époque augustéenne. Pour la mention de la *legio IX Hispana*, probablement avant son déplacement en *Britannia* par Claude et même peut-être pour la mention du *centurio speculatorum* (v. supra), on ne peut adopter une datation postérieure à la fin de l'époque julio-claudienne. Les lettres de l'inscription s'adaptent bien à cette datation.

Cette nouvelle inscription de *Minturnae* nous donne donc plusieurs informations et nous fait peut-être connaître un magistrat de la *colonia Raurica*.

## Notes

- <sup>1</sup> Déjà J. Beloch (*Röm. Gesch.*, p. 534) et F. Castagnoli (dans *Mem. Acc. Linc.*, 1941, p. 105) pensaient que le territoire de Minturnae s'étendait au Sud jusqu'à la zone de Cellole. La nouvelle inscription semble confirmer cette hypothèse.
- <sup>2</sup> *Gromatici veteres*, ed. Lachmann p. 178 et fig. 150 (Igin).
- <sup>3</sup> L'inscription a été publiée sans intégrations et avec quelques fautes par A. M. Villucci, *I monumenti di Sessa Aurunca* (Sessa A. 1980) p. 38 sq. Le texte publié par A. M. Villucci a été repris par R. Palmieri, *Varia epigraphica*, dans *Ottava Miscellanea greca e romana* (Rome 1982) p. 486 sq. Celui-ci, n'ayant pas fait de contrôle direct, a publié une lecture moins correcte que celle de Villucci. Dans un article qui paraîtra dans le *Rendiconti dell'Accademia di Archeologia, Lettere e Belle Arti di Napoli*, vol. LVII (1982) j'ai repris l'examen de l'épithaphe en question et d'autres inscriptions de la zone avec A. M. Villucci. Je donne ici au lecteur une explication du texte de l'inscription, en mettant en évidence, plus particulièrement, son importance pour l'histoire de la colonie d'Augusta Raurica.
- <sup>4</sup> Mesures de la pierre: long. 86 cm; h. 93 cm; ép. de 20 à 26 cm. H. des lettres: l. 1: 8 cm; l. 2: 7 cm; l. 3, 4, 5, 6: 6,5 cm; l. 7, 8, 9, 10, 11: 6 cm. Points réguliers en forme de virgules. La paroi latérale gauche présente une anathyroris soignée; l'envers est ébauché. Au-dessus, il y a un crampon de fer de 11×3×0,5 cm.
- <sup>5</sup> Il est moins probable que l'un soit le père naturel de l'autre.
- <sup>6</sup> V. B. Dobson, *Die primipilares* (Köln 1978) p. 7 sq. et p. 10 sq. Sur les *praefecti fabrum* v. Diz. ep., s. v. *fabri*; Maué, *Der Praefectus Fabrum* (1887); E. Sander, *Der Praefectus Fabrum und die Legionsfabriken*, dans *BJ.CLXII* (1962) p. 139 sq.; M. G. Jarret-B. Dobson, *The praefectus fabrum in the early principate, Britain and Rome* (Kendal 1966); A. Passerini, dans *Diz. ep. c.* 574 sq.
- <sup>7</sup> Sur les *speculatores* v. R. Cagnat, dans *Dict. Ant.* IV,2, p. 1422; F. Lammert, dans *PW.*, s. v. *speculatores*; A. Passerini, *Le coorti pretorie* (Rome 1969) p. 70 sq.; M. Clauss, *Untersuchungen zu den Principales des römischen Heeres von Augustus bis Diokletianus. Cornicularii, speculatores, frumentarii* (Bochum 1973); M. Durry, *Les cohortes prétoriennes* (Paris 1938) p. 108 sq. Sur le *centurio speculatorum* v. Durry, *op. c.*, p. 109 et p. 138 sq.; Passerini, *op. c.*, p. 70 sq.; Domaszewsky, *Die Rangordnung des römischen Heeres* (1908) p. 99 sq.
- <sup>8</sup> *CIL X*, 6674.
- <sup>9</sup> Domaszewsky, *op. c.*, p. 100 sq.; Durry, *op. c.*, p. 138 sq.
- <sup>10</sup> Passerini, *op. c.*, p. 92 sq.
- <sup>11</sup> Durry, *op. c.*, p. 108.
- <sup>12</sup> Palmieri, art. c. à la note 3, p. 470 complète faussement *speculator primus*. Nous ne pouvons pas exclure, puisque nous connaissons très peu l'organisation des *speculatores* surtout pendant les derniers temps de la république, qu'à la troisième ligne on puisse lire une seule charge: (*centurioni*) *speculatorum primo* [*pilo leg(ionis)...*].
- <sup>13</sup> Domaszewsky, *op. c.*, p. 100; Durry, *op. c.*, p. 139 sq.
- <sup>14</sup> Sur les vexillations v. les articles de Ritterling, dans *PW.* XII, 1-2 (1924-25) c. 1186 sq. s. v. *legio* et de A. Neumann, dans *PW.* VIII, A2 (1958) c. 2442 sq. et le volume de R. Saxer, *Untersuchungen zu den Vexillationen des römischen Kaiserheeres von Augustus bis Diokletianus, Beihefte der Bonner Jahrbücher, Band 18, Epigraphische Studien I* (1967), avec bibl.
- <sup>15</sup> Sur ce problème v. H. M. Parker, *The roman legions* (Oxford 1928) p. 72 sq.; R. Syme, *Some note on the legions under Augustus*, dans *JRS.* 23 (1933) p. 14 sq.; Ritterling, art. c. à la note 14; A. Momigliano, *I problemi delle istituzioni militari di Augusto*, dans *Augustus. Studi in occasione del bimillenario augusteo* (Rome 1938) p. 205 sq.
- <sup>16</sup> Cfr. A. Brancati, *Augusto e la guerra di Spagna* (Urbino 1963) p. 62; R. Syme, *The spanish war of Augustus*, dans *AJPh.* 1934, p. 298 sq.
- <sup>17</sup> Ritterling, art. c., c. 1664 sq.; Parker, *op. c.*, p. 118.
- <sup>18</sup> Ritterling, art. c., c. 1556 ss.; Parker, *op. c.*, 118 ss.; cfr. B. Filow, *Die Legionen der Provinz Moesia von Augustus bis Diokletianus, Klio Beihefte VI* (1963).
- <sup>19</sup> Ritterling, art. c., c. 1549 sq.; Parker, *op. c.*, p. 118 sq.
- <sup>20</sup> Ritterling, art. c., c. 1564 sq.; Parker, *op. c.*, p. 118 sq.
- <sup>21</sup> Ritterling, art. c., c. 1572 sq.; Parker, *op. c.*, p. 118 sq.; cfr. Filow, *op. c.*
- <sup>22</sup> Cfr. *CIL X*, 3699 (Cuma); *X*, 1403 (Herculaneum); *X*, 2692 (Puteoli); *X*, 4961 (Venafrum). Pour le *Latium adiectum* cfr. *CIL X*, 5738 et 5739 (Sora); *X*, 8416 (Cora).
- <sup>23</sup> Cfr. *CIL X*, 3784; 3890; 3971.
- <sup>24</sup> Sur cette gens v. l'article de G. Camodeca, *Ascesa al senato e rapporti con i territori di origine; regio I (la Campania) e le regiones II e III*, dans *Atti del Convegno internazionale: Epigrafia et ordine senatorio, Tituli V* (1982) p. 132 sq.

- <sup>25</sup> Nous rappelons, pour la première époque impériale, la puissante Urgulania, dont la petite-fille, Urgulanilla, devint la femme de l'empereur Claude; le nomen est attesté dans une inscription de Tarquinia; cfr. J. Heurgon, dans *C.R.A.I.* (1953) p. 92 sq. Id., *La vie quotidienne chez les Etrusques* (éd. italienne, Milan 1967), p. 119 sq.; W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen* (1904) p. 381. M. Torelli, dans *DdA.* III, 3 (1969) p. 329, avec bibl.
- <sup>26</sup> CIL VI, 5344; 6992; 29585; 29586; 29587; 29588. CIL XI, 7997.
- <sup>27</sup> V.M. Martin, «In Galliam colonias deduxit Lugudunum et Rauricam» (CIL X, 6087), dans *Römerhaus und Museum Augst, Jahresbericht 1971*, p. 3 sq.; H. Lieb, *Zur zweiten colonia Raurica*, dans *Chiron* IV (1974), p. 415 sq., avec bibl.
- <sup>28</sup> Martin, art. c., p. 8 sq.; Lieb, art. c., p. 422 sq.
- <sup>29</sup> Cfr. parmi les autres R. Laur-Belart, *Führer durch Augusta Raurica* (4 éd., 1966); Id., *Über die colonia Raurica und den Ursprung von Basel* (Bâle 1959); G. J. Marell, *Augusta Raurica*, dans *Het Land van Herle* XX (1970) p. 17 sq.
- <sup>30</sup> CIL XIII, 5273.
- <sup>31</sup> CIL XI, 124; 128; 129; 130.
- <sup>32</sup> Sur Ravenne v. Bormann, dans CIL XI, p. 6; G. Mancini, *Le colonie e i municipi romani dell'Emilia occidentale*, dans *Emilia romana* II (1944) p. 98 sq.; G. C. Susini, *La comunità di Classe e l'amministrazione romana di Ravenna*, dans *Felix Ravenna* LXXXI (1960) p. 100 sq.; A. Degrassi, *Il supposto municipio di Classe e l'amministrazione di Ravenna*, dans *Syntelesia Arangio-Ruiz* (Naples 1964) p. 577 sq.; G. I. Luzzatto, *Sul problema dello statuto municipale di Ravenna*, dans *Atti del convegno internazionale di studi sulle antichità di Classe* (1967; pub. 1968) p. 289 sq., avec bibl.
- <sup>33</sup> V. Degrassi, art. c., p. 581, avec bibl.
- <sup>34</sup> Bormann, dans CIL XI, p. 6, lisait mag(ister) mun(icipii) Raven(natis). Susini, dans *Felix Ravenna* 82 (1960) p. 117 sq. (cfr. Luzzatto, art. c., p. 298), lisait mag(ister) mun(erarius) ou mun(erum) Raven(nae). Degrassi, dans art. c., p. 584, avance encore une autre hypothèse; mag(nus) mun(erarius). G. Paci, *Magister municipi in una nuova iscrizione di Tolentino e supplemento epigrafico tolentine*, dans *Settimana miscellanea greca e romana* (Rome 1980) p. 479 sq. et plus particulièrement p. 498 sq. retourne à l'interprétation de Bormann.
- <sup>35</sup> Bormann, dans CIL XI, p. 6.
- <sup>36</sup> Mancini, op. c., p. 104; A. M. Mansuelli, dans *Studi romagnoli* I (1950) p. 262.
- <sup>37</sup> Susini, art. c. à la note 32; Id., *La questione della civitas classis*, dans *Atti del Convegno internazionale di studi sulle antichità di Classe* (1967; pub. 1968) p. 331 sq.
- <sup>38</sup> Degrassi, art. c.
- <sup>39</sup> Luzzatto, art. c., avec bibl. ant.
- <sup>40</sup> Sur ce problème v. Luraschi, *Il «praefectus classis cum curis civitatis»*, dans *Riv. Archeol. Prov. Dioc. di Como* 159 (1977) p. 151 sq.; G. Camodeca, *Ricerche sui curatores rei publicae*, dans *ANRW.* II, 13 (1980) p. 482 sq.
- <sup>41</sup> Paci, art. c. à la note 34.
- <sup>42</sup> V. A. Degrassi, *Quattuorviri in colonie romane e in municipi retti da duoviri*, dans *Mem. Acc. Linc. sér. VIII,2* (1949) p. 338 sq. = *Scritti di varia Antichità* I (1962) p. 168 sq.
- <sup>43</sup> *Liber coloniarius*, p. 235 (ed. Lachmann): *Minturnas, muro ducta colonia deducta a Gaio Cesare. Iter populo non debetur. Ager eius pro parte in iugeribus est adsignatus: ceterum in absoluto est relictum.*
- <sup>44</sup> Cfr. Mommsen, dans CIL X, p. 595; J. Johnson, *The excavation at Minturnae I* (Philadelphia 1935) p. 34; Philipp, dans *PW.*, s. v. *Minturnae*; Crawford, dans *Princ. Enc.*, s. v. *Minturnae*; L. Keppie, *Colonisation and Veteran Settlement in Italy 47-14 B. C.* (1983) 141 sq.
- <sup>45</sup> Une telle hypothèse est rendue plus probable encore par le fait que le P de la ligne 10 a été écrite sur la surface d'une lettre effacée, écrite par erreur, probablement un C.
- <sup>46</sup> Cfr. CIL X, 6028; 6029; 6030; 6031; Eph. Ep. VIII, 895; AE. 1908, 87.